

Règlement du concours de création vidéo Kanoshi – Les râteaux d’Omega 2016

Article 1 – Objet

Le site internet www.kanoshi.fr (ci-après nommé « L’Organisateur ») éditeur des « Râteaux d’Omega », organise un concours dont www.geeklite.fr est le partenaire (ci-après dénommé le « Partenaire ») destiné à révéler le travail de vidéastes émergents, intitulé « Concours Râteaux d’Omega 2016 » (ci-après dénommé le « Concours »).

Article 2 – Conditions de participation – garanties

2.1 Conditions de participation

Le Concours est ouvert aux vidéastes résidents à Tahiti – Polynésie Française (ci-après dénommés les « Participants »).

Le Participant, s’il est âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l’autorisation préalable d’un parent ou tuteur acceptant sa participation au Concours ainsi que le présent règlement. L’organisateur se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout Participant ou tout gagnant en l’absence de justification de cette autorisation.

Le document « autorisation parentale » est à réclamer par mail à concours@kanoshi.fr et concernera aussi le droit d’utiliser l’image et le nom du Participant et la cession de l’œuvre du Participant mineur au profit de l’Organisateur conformément au présent règlement.

L’Organisateur et le Partenaire sont exclus du Concours.

2.2 Inscription au Concours

Pour participer au Concours, le Participant peut produire jusqu’à trois (3) vidéos d’une durée maximum de vingt (20) secondes mettant en scène deux (2) personnages (Omega et Mimi).

Chaque personnage ne doit dire qu’une seule réplique, doit commencer par le personnage masculin (Omega) et finir pas un râteau venant du personnage féminin (Mimi).

Définition de « râteau » : https://fr.wiktionary.org/wiki/se_prendre_un_r%C3%A2teau
Le Participant peut utiliser les râteaux existants sur le site de l’Organisateur www.kanoshi.fr ou en inventer.

Pour participer, le Participant devra envoyer sa vidéo sur le site www.concours.kanoshi.fr via la plateforme d’envoi de fichier et devra y inscrire son

nom, son prénom, le nom de la vidéo, son numéro de téléphone ainsi que son mail. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la participation de quiconque aurait présenté plusieurs Œuvres sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

2.3 Autorisation d'exploitation

Etendue de l'autorisation

Le Participant autorise l'Organisateur et le Partenaire, qui l'acceptent, à diffuser et modifier la ou les vidéos et l'ensemble des éléments qui la composent sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit.

Ce droit d'exploitation comprend en particulier le droit d'accéder, utiliser, reproduire, représenter, diffuser, distribuer, publier l'Œuvre sur le site internet de tout tiers au choix de l'Organisateur et du Partenaire.

2.4 Garanties

Le Participant déclare que son Œuvre et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés (en particulier : titre, texte, bande son, description de l'Œuvre ; pseudonyme, biographie du Participant ; visuels extraits de l'Œuvre pour illustrer ou accompagner l'Œuvre ou représenter le Participant) sont originaux, qu'ils ne portent atteinte à aucun droit de tiers et/ou d'auteur(s) ayant collaboré à leur création.

Ainsi, sans que ce qui suit soit limitatif, le Participant déclare que son Œuvre et l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés ne présentent aucun caractère illicite, ne contreviennent à aucune disposition légale française en vigueur et ne contiennent notamment aucun élément :

- contrefaisant les droits de propriétés intellectuelle et industrielle d'un tiers ;
- de nature pornographique, pédophile, choquante, violente, grossier, attentatoire à la dignité humaine, insultant ou diffamant à l'encontre d'autrui ;
- visant à harceler, menacer, embarrasser d'autres personnes, faisant l'apologie des crimes contre l'humanité, incitant à la haine, à la discrimination ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe à raison de leur race, leur nationalité, leur origine ethnique, leur religion, leur sexe, leurs préférences sexuelles, leurs handicaps ou toute autre différence.

Le Participant déclare, par ailleurs, qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur et droits voisins) attachés à cette Œuvre et à l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés aux fins de participer au Concours, sous réserve de l'apport de ses droits à une société de gestion collective.

A défaut, il certifie avoir fait son affaire personnelle des autorisations nécessaires auprès des autres ayants droits éventuels pour l'exploitation de l'Œuvre et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés dans les conditions définies dans le présent règlement et qu'il s'est acquitté et/ou s'acquittera de toutes les obligations légales ou contractuelles pouvant en découler.

Notamment, le Participant garantit que dans l'hypothèse où il aurait utilisé des échantillonnages ou des extraits d'œuvres existantes, il a obtenu l'autorisation préalable et écrite de leur(s) auteur(s) ou ayant(s) droit au titre de cette utilisation. Le cas échéant, le Participant s'engage à remettre à l'Organisateur, sur simple demande, les autorisations écrites qu'il aura obtenues, préalablement à son inscription au Concours, des autres ayants droits sur l'Œuvre et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associés.

Le Participant garantit à l'Organisateur et le Partenaire l'exercice paisible de l'exploitation de l'Œuvre et de l'ensemble des éléments qui la composent ou qui y sont associé au titre du présent règlement et s'engage à le faire respecter et à le défendre contre toutes les atteintes qui lui seraient portées.

Le Participant s'engage à indemniser l'Organisateur pour tout préjudice pouvant en résulter et notamment à rembourser l'Organisateur pour tous dommages et intérêts et frais, y compris d'avocats, que cette dernière pourrait subir ou avoir à engager à ce titre.

2.5 Autorisation

L'acceptation du règlement du Concours par le Participant équivaut à autoriser la Société et le Partenaire, directement ou par toute personne de leur choix, à capter ou fixer sur tout support connu ou inconnu à ce jour, tout ou partie des événements composant le Concours (exposition, festival des lauréats et finale), et notamment l'image et la voix du Participant, ce par tout procédé audiovisuel ou photographique aux fins d'exploitation dans le cadre exclusif de la promotion du Concours, sur tous supports médias ou hors médias, sur le réseau Internet (sur les réseaux sociaux et sites web de l'Organisateur et du Partenaire par exemple).

Article 3 – Déroulé du Concours et désignation des gagnants et dotations

3.1 Déroulé du Concours et désignation des gagnants

3.1.1 Dates du concours

Le concours débutera le vendredi 1 juillet 2016.

La présélection se fera du vendredi 1 juillet 2016 au dimanche 24 juillet 2016 minuit heure de Tahiti (GMT -10).

La finale se déroulera du lundi 25 juillet 2016 au 31 juillet 2016 minuit heure de Tahiti (GMT -10).

3.1.2 Sélection 2016

Toutes vidéos respectant le règlement ainsi que les dates pourront participer au Concours.

Toute vidéo devra être postée avant le dimanche 24 juillet 2016 minuit heure de Tahiti (GMT -10) pour pouvoir participer à la finale.

3.1.3 Le système de vote

Tous les jours, les visiteurs de n'importe où sur la planète peuvent venir voter pour leurs vidéos favorites.

Seulement un vote par vidéo est possible par jour.

3.2 Les Lauréats

Les trois (3) vidéos ayant le plus de votes avant le dimanche 24 juillet 2016 minuit heure de Tahiti (GMT -10) seront sélectionnées pour la finale.

A la finale, les trois (3) vidéos auront leur compteur de vote remis à zéro.

Le gagnant du premier prix sera la vidéo comptabilisant le plus grand nombre de votes.

Le gagnant du deuxième prix sera celui qui aura la vidéo avec le deuxième plus grand nombre de votes.

Le gagnant du troisième prix sera celui qui aura la vidéo avec le moins de votes.

3.3 Les Prix

Le premier prix est constitué d'un lot de deux (2) cadeaux :

- Un disque dur externe d'une capacité de 750 Go
- Une BD de collection des « Râteaux d'Omega » dédiée

Le deuxième prix est constitué d'un lot de deux (2) cadeaux :

- Un tshirt
- Une BD de collection des « Râteaux d'Omega » dédiée

Le troisième prix est constitué d'un (1) cadeau :

- Une BD de collection des « Râteaux d'Omega » dédiée

Article 4 – Données personnelles

Les données personnelles des Participants le cas échéant collectées dans le cadre du Concours sont obligatoires pour y participer. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins ni cédées à des tiers.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer au traitement informatique de ces données en écrivant à l'adresse suivante : concours@kanoshi.fr

Article 5 – Loi applicable – dépôt du règlement

Le simple fait de participer au Concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. A ce titre, l'Organisateur se réserve la possibilité d'exclure de la participation au Concours tout Participant troublant le déroulement du Concours (notamment en cas de triche ou de fraude) et de déchoir le Participant de son éventuel droit à obtenir l'un des gains proposés dans le cadre du Concours. Aucune réclamation afférente au Concours ne pourra être reçue un mois après la fin du Concours.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française.
Le règlement peut être également consulté directement sur le Site.

Apple ou Google ne participe en aucune façon avec le concours.